



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Service transition énergétique - logement – construction

Pole Transition énergétique et qualité de l'air

Claudie PITIOT

Tél : 03 88 13 07 34

Mél : claudie.piot@developpement-durable.gouv.fr

Présentation support de la réunion téléchargeable : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-processus-de-revision-en-cours-du-plan-de-a20216.html>

Comité local de l'air de l'Agglomération de Strasbourg

Compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2022

→ Ouverture de la séance par M. le Secrétaire général de la Préfecture :

L'agglomération de Strasbourg est concernée par deux contentieux : un contentieux européen (fin 2019) et un contentieux national (2020) du fait d'un non-respect récurrent des cibles de qualité de l'air.

2020 et 2021, dans des contextes de mise en place de confinements, ont été des années de bonne qualité de l'air qui ne doivent pas empêcher ou ralentir des actions de fond. Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg engagé dans une dynamique qu'il faut poursuivre dans le cadre de ce PPA.

La révision du PPA a suivi une démarche collaborative qui a permis de formaliser un projet de plan d'actions transversal et ambitieux. Un CLA qui marque aujourd'hui une étape importante pour la validation de ce plan d'actions.

→ Introduction de Mme SCHAETZEL, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg :

La pollution de l'air est un désastre pour la santé publique (mortalité et maladies), impactant le territoire et la population de l'EMS. Il faut assumer de le dire : on estime que plusieurs centaines de morts sont à attribuer à la pollution de l'air chaque année sur le territoire eurométropolitain et les relations entre pollution de l'air et maladies chroniques et neurodégénératives sont de plus en plus démontrées, avec des impacts en particulier sur les enfants (fragilisation dès la grossesse, prématurité, problèmes de développement, etc.). Aussi, la pollution de l'air est par ailleurs génératrice d'inégalités sociales. Il faut le considérer dans nos travaux.

L'OMS a révisé ses valeurs guides avec des cibles beaucoup plus restrictives qu'auparavant. Des valeurs que l'Union européenne s'est donnée comme ambition de respecter.

Les polluants émergents (particules ultrafines, black carbone) sont des sujets nouveaux dans les politiques de qualité de l'air, sur lesquels l'Eurométropole de Strasbourg veut agir. La ZFE-m est un exemple de mesure ambitieuse portée localement – la plus ambitieuse du territoire national

actuellement – avec des mesures d’accompagnement qui sont un marqueur de son action pour une ZFE-m juste. La ZFE-m se présente comme une opportunité pour la santé des habitants, et non comme une contrainte : la voiture n’est pas bannie, mais les alternatives sont privilégiées autant que faire se peut.

L’Eurométropole est très fortement impliquée dans le PPA et porte plus de la moitié des mesures de son plan d’actions ; le travail n’est pas abouti et devra prendre en compte notamment le plan national bois.

→ Processus de révision :

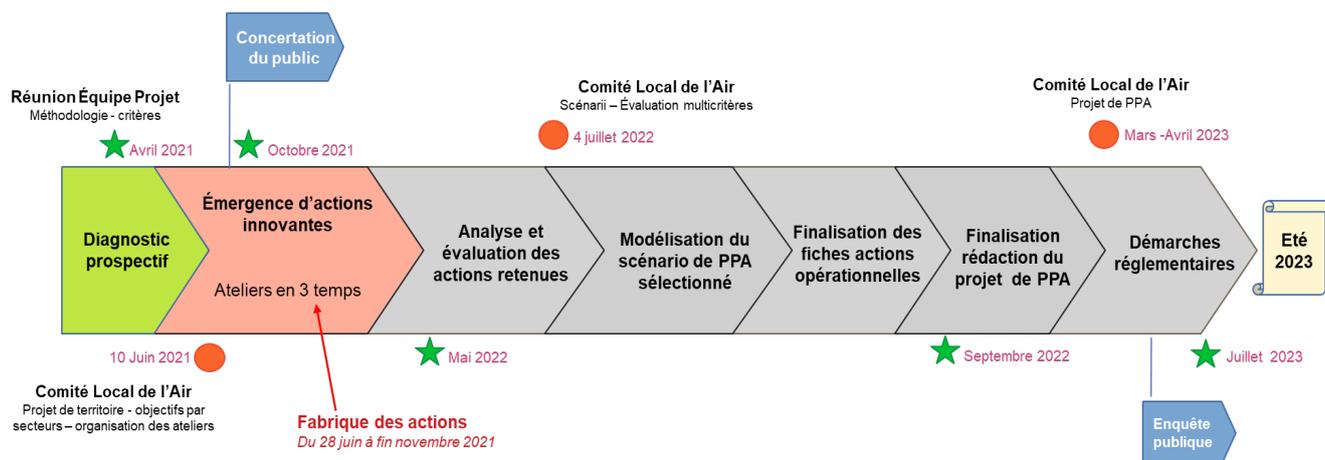
Monsieur MAZOYER, Directeur adjoint de la DREAL, présente les objectifs de la séance.

Monsieur GAUBY, Chef du pôle transition énergétique et qualité de l’air à la DREAL, présente les finalités et le planning de la révision du PPA. En outre il précise que ce plan doit permettre de :

- Porter-à-connaissance des acteurs un diagnostic prospectif à 5 ans ;
- Planifier la mise en œuvre d’actions réglementaires et de mesures volontaires définies dans un travail de co-construction avec les partenaires.

Le PPA est soumis à une évaluation environnementale stratégique.

Enfin, M. GAUBY présente le calendrier de cette révision.



→ Projet de plan d’actions :

Madame PITIOT, chargée de mission qualité de l’air à la DREAL, présente une proposition de plan d’actions construite avec les partenaires de la démarche dans le cadre des groupes de travail et de leur prolongement dans un travail d’engagement de chacune des structures porteuses d’actions. Le projet de plan d’actions du PPA est structuré autour de 7 axes, chacun décliné en action-cadres et en mesures.

Les action-cadres de chacun des 7 axes sont présentées : elles figurent dans le diaporama ci-annexé.

Focus sur le Plan Bois (ou Plan Chauffage domestique au bois) : les Préfets doivent, sur les territoires PPA, mettre en place des Plans pour réduire de -50% les émissions de PM_{2,5} issues de la combustion du bois à 2030 par rapport à 2020. Le Plan Bois sera intégré au PPA dans l'Axe 3.

Le contenu de ce Plan est encore en discussion mais intégrera trois volets aujourd'hui connus :

- un volet « communication » solide à destination de nombreuses cibles (particuliers, professionnels, etc.)
- le Fonds Air Bois de l'EMS existant depuis 2019
- des mesures visant à développer le marché formel du bois-bûche de qualité

Aussi, le Plan prévoit qu'une étude socio-économique sera réalisée avant la mise en place de mesures restrictives (appareils peu performants existants, place du bois-énergie, etc.).

Monsieur ALLARD (Algoé), AMO de la DREAL dans la démarche de révision du PPA, présente le rôle de l'action-cadre dans la lisibilité du plan d'actions du PPA. Il présente le contenu d'une fiche action-cadre, chapeau des fiches mesures.

→ **Évaluation quantitative des actions :**

Madame LE GALL (ATMO) présente les principales étapes de la méthode d'évaluation quantitative des actions. Une approche par hypothèses sur la quantification des paramètres d'évaluation qui permet de projeter des émissions en 2027 dans deux scénarios (« fil de l'eau » et « avec actions ») face aux émissions de 2019 ; le gain du PPA est constitué de l'écart entre ces deux scénarii.

Des gains sont quantifiables sur les Axe 1-Transport des personnes et Axe 3-Résidentiel. Pour les autres axes, les gains des mesures sont difficiles à quantifier en l'état des données et outils.

Pour le Transport de personnes (Axe 1), le scénario « avec actions » projette à 2027 une réduction pour tous les polluants en comparaison du scénario « fil de l'eau » à 2027.

Pour le Résidentiel (Axe 1), il est prévu une réduction de -12% des consommations d'énergie à 2027 avec un mix énergétique qui voit disparaître le fioul.

→ **Évaluation quantitative des actions :**

Monsieur ALLARD (Algoé) présente la démarche d'évaluation qualitative des actions du PPA. À l'origine, cette démarche devait nourrir un arbitrage sur les actions proposées, au regard du potentiel de réduction des émissions de polluants, des incidences potentielles sur l'environnement et de la capacité des acteurs à déployer l'action. Considérant que l'essentiel du plan d'actions est constitué d'actions déjà en cours de mise en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, la question de leur pertinence pour la qualité de l'air ne se pose pas.

Pour cette évaluation, une approche structurée autour de 5 items a été redéfinie : réduction des émissions de polluants, réduction de l'exposition des populations, capacité à porter les engagements, acceptabilité sociale de la mesure et impact de la communication. Elle permet de classer les mesures par typologie d'actions pour mettre en perspective les enjeux prioritaires dans l'animation et l'accompagnement à la mise en œuvre.

→ Retour sur les attentes exprimées par les acteurs aujourd'hui partiellement intégrées au plan d'action :

Certaines attentes ont été mises en perspective dans le diagnostic prospectif du PPA et/ou exprimées dans la concertation du public et sont aujourd'hui partiellement intégrées dans les engagements des acteurs partenaires du PPA. Elles sont listées au support de présentation ci-annexé.

→ Échanges avec la salle :

M. BRAUN de l'ADIR Strasbourg : les émissions des industriels sont mesurées mais les données non communiquées. Comment y avoir accès ?

Par ailleurs, un étonnement sur l'objectif de développement de l'usage du bois pour le chauffage. Des chaufferies dans la ville de Kehl (Allemagne) comparables à la chaufferie installée sur le PAS ont des niveaux d'émissions bien plus performants que cette-dernière ; quelle en est l'explication ?

Des éléments de réponse et de comparaison entre les chaufferies de Kehl et Strasbourg sont disponibles en annexe 1.

M. le Secrétaire Général : les pouvoirs publics ne sauraient imposer aux acteurs des exigences qui vont au-delà du cadre normatif. Les acteurs locaux peuvent volontairement aller plus loin (comme dans le cas de la mise en œuvre de la ZFE-m) mais il n'y a pas de possibilité de les y contraindre.

Mme SCHAETZEL : des actions de mesure des concentrations en polluants mises en œuvre avec le PAS et ATMO, qui intègrent les particules émergentes. Sur le chauffage au bois individuel, la philosophie est la même que sur la ZFE-m : ne pas multiplier les chauffages individuels mais lorsqu'il est la seule solution, un accompagnement pour l'acquisition d'équipements performants et l'achat de combustibles de qualité. Mme SAMYN de l'EMS précise que l'étude pour mesurer particules ultrafines et les HAP est en cours de mise en place.

M. SPOHR de l'UD 67 : la surveillance des installations industrielles repose sur un autocontrôle et sur l'intervention d'organismes extérieurs agréés (vérification et qualité des mesures).

Mme LANGE de Strasbourg Respire : des action-cadres qui sont les mêmes qu'il y a 5 ans. Pour Kehl, les résultats ont été obtenus par des luttes de pédiatres et médecins. Pourquoi l'Eurométropole ne peut-elle pas demander plus de mesures aux entreprises ?

Mme SCHAETZEL : c'est très bien que le désastre sanitaire soit dénoncé, qu'il y ait des mouvements de professionnels de santé. Les attentes des associations ont été entendues sur les mesures. Il faut travailler davantage avec les acteurs de la ville de Kehl. Sur le sujet de la mobilité, l'EMS a très bien travaillé avec la municipalité de Kehl.

L'Eurométropole souhaite redynamiser le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Strasbourg Kehl,, pour être une instance d'échanges entre acteurs d'horizons divers sur les enjeux de l'industrie.

M. BOURDREL de Strasbourg Respire : dans le bassin de Lacq, le Préfet a par un arrêté permis un suivi plus ambitieux que le cadre réglementaire. Strasbourg Respire est en désaccord avec différentes orientations de ce PPA, notamment le développement du chauffage au bois : on ne peut pas développer le chauffage au bois et espérer attendre une amélioration de la qualité de l'air, il n'y a pas plus antagoniste que ces deux finalités. Les chaufferies bois participent à des pics de pollution en particules fines. Une des campagnes de mesures de PM10 d'ATMO Grand Est a déjà

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

montré qu'il y a de fortes concentrations de particules fines proche de la chaufferie biomasse du Port du Rhin¹. Ce PPA ne suffira pas à atteindre les objectifs. Strasbourg Respire annonce son intention de ne plus participer aux réunions et groupes de travail sur le PPA.

M. GRANDADAM vice-président de FIBOIS : le bois énergie est un domaine en pleine évolution, condamner le bois au regard des enjeux qualité de l'air est une erreur dans une stratégie de transition énergétique.

M. le Secrétaire Général de la préfecture trouve quant à lui dommage de ne plus participer aux réunions, que l'abandon est un échec.

M. LAURENT, du collectif Ré_inventons l'Avenue_du_Rhin : je suis très preneur des analyses qui pourront être réalisées des gains sur les indicateurs de morbidité et mortalité des riverains au niveau de l'Avenue du Rhin.

M. RIVIERE, Directeur de l'ALEC : l'Agence du Climat (ALEC) a une activité forte depuis le début de l'année sur le conseil en mobilité ; 1.100 ménages ont bénéficié d'un conseil complet dans le cadre de la ZFE-m. Plus de 4% des ménages conseillés ont décidé d'abandonner la voiture ; 17% de changer de véhicule pour passer à l'électrique, 53% pour acquérir un véhicule essence. Une autre activité sur le conseil en rénovation énergétique (600 conseils livrés depuis début 2022) : des demandes très fortes pour sortir du chauffage au gaz, une forme de panique des propriétaires dans le contexte actuel. Il y a aussi une dimension économique à considérer dans l'équation autour du chauffage au bois et des alternatives. L'ALEC propose de mettre à disposition des données pour illustrer, dans le cadre du PPA, le volet économique de la prise de décision.

M. BRAUN de l'ADIR Strasbourg : il ne faut pas négliger la pression que peut exercer la puissance publique face aux acteurs industriels. C'est la pression de différentes associations, dont Strasbourg Respire, exercée sur l'ancien Maire de Kehl qui a permis quelques évolutions.

M. le Secrétaire général : les agents de l'État ont pour mission de faire respecter la loi décidée par les assemblées politiques, pas de sortir ce cadre.

Mme BENOIT de CLCV : est-ce qu'il a été possible, dans le temps du confinement, de mesurer des gains visibles en matière de qualité de l'air ?

Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, ATMO GE : une étude a été menée qui a révélé une réduction globale de -25% des émissions de polluants résultant directement des trafics ; avec des gains supérieurs à -50% localement sur l'exposition des populations.

Mme LE GALL, ATMO GE : on voit de façon très nette la baisse des concentrations en polluants atmosphériques pendant les périodes de confinement. Les résultats peuvent être retrouvés dans les précédents supports des CLA.

→ Amendement et validation du plan d'actions :

Monsieur MAZOYER introduit la séquence d'échanges sur les points d'approfondissement du

1 Des éléments de réponses sur les résultats obtenus (fortes concentrations en particules fines) lors de campagnes de mesure d'ATMO Grand Est réalisées entre 2017 et 2020 proche de la centrale biomasse du Port du Rhin à Strasbourg sont disponibles en annexe 2.

plan d'actions : une douzaine pour lesquelles le financement n'est pas tout à fait bouclé ; 5 actions sur lesquelles des éléments de portage technique et/ou de construction juridique doivent être complétés.

Une réunion entre les principaux partenaires institutionnels va être mise en place pour formaliser les financements.

M. RIVIERE de l'Agence du Climat : sur les matériaux biosourcés, des synergies sont à trouver entre la stratégie qualité de l'air et la stratégie de rénovation énergétique.

Mme LANGE de Strasbourg Respire : l'association structure son travail autour de la connaissance scientifique. Il faut mettre la connaissance scientifique au cœur du débat, avec les acteurs industriels également.

M. le Secrétaire général de la préfecture : est d'accord avec Mme LANGE, mais il faut prendre en compte toutes les composantes. Le bois pollue et a un impact sur la qualité de l'air. Mais la pauvreté tue également. Certains ménages peuvent rencontrer des problématiques économiques pour chauffer leurs logements. Or l'insalubrité cause aussi des maladies. Les différents enjeux doivent être pris en compte.

Mme SCHAETZEL : un travail est en cours pour structurer une démarche universitaire sur les enjeux de santé environnementale, les liens entre facteurs environnementaux et problématiques de santé publique. L'alliance des collectivités pour la qualité de l'air organisera les 18 et 19 octobre 2022 les assises nationales de la qualité de l'air. L'événement se tiendra à Strasbourg.

→ Méthodologie pour la construction du scénario et la modélisation de la qualité de l'air dans le scénario PPA :

Madame LE GALL (ATMO) présente la méthodologie pour la construction du « scénario PPA ». Elle s'appuie sur un calcul des gains en émissions sur la base des actions du PPA. Ce calcul qui est en cours de réalisation permet d'évaluer les sources d'émissions et il est complété d'un exercice de modélisation de la qualité de l'air qui permet de quantifier les impacts sur la santé.

→ Conclusion de la séance :

M. le Secrétaire Général conclue la séance en remerciant les participants pour leurs contributions.



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

**Annexe 1
Comparaison des émissions de poussières
des chaufferies de HKW à Kehl) / ES Biomasse à Strasbourg
(analyse DREAL)**

	HKW Kehl (Kehl, Allemagne)	ES Biomasse (Strasbourg)
Installation	<u>Tranche 1</u> : 47 MW four à lit fluidisé <u>Tranche 2</u> : 19,9 MW four à grille	37 MW four à lit fluidisé
Combustible	Bois de type AI à AIV suivant la classification allemande ce qui inclus des bois couverts avec des produits organohalogénés et des bois imprégnés/traités avec des produits de traitement (à l'exception des bois traités avec des PCB-PCT) Du fait des combustibles brûlés, cette installation serait considérée en France comme un incinérateur de déchets dangereux, et non comme une chaufferie biomasse.	Bois forestier, à l'état naturel pour 96 % et 4 % de bois non traité issu de centres de tri, correspondant à la définition de biomasse.
Traitement des fumées	<u>Tranche 1</u> : chaux + coke de lignite (adsorbant) puis filtre à manche <u>Tranche 2</u> : urée (pour l'abattement des NOx) chaux + coke de lignite (adsorbant) puis filtre à manche Le traitement mis en œuvre est conforme aux meilleures techniques pour l'incinération de déchets.	Cyclone et filtre à manche
VLE poussières (moyenne journalière en mg/m³)	5 mg/m ³ en moyenne journalière Cette VLE est en cohérence avec la réglementation européenne des incinérateurs de déchets dangereux.	7 mg/m ³ en moyenne journalière La réglementation nationale impose 50 mg/m ³ pour les chaufferies soumises à enregistrement (20-50 MW). Une VLE plus stricte a été imposée par le préfet du Bas-Rhin.
Mesures en continu	<u>Données partagées à la DREAL par l'ADIR Strasbourg :</u> Tranche 1 : 0,2 mg/m ³ Tranche 2 : 0,003 mg/m ³ (Il s'agit de moyenne, mais le pas de temps n'est pas précisé)	1 à 3 mg/m ³ entre janvier et mai 2022 (moyenne mensuelle des valeurs journalières)
CONCLUSION : Les installations comparées ne sont pas de même nature, ni de même puissance. La comparaison n'est pas pertinente. Du fait des polluants dangereux susceptibles d'être émis par des déchets dangereux de bois, polluants qui s'adsorbent sur les poussières, il est normal que les installations allemandes soient plus sévèrement réglementées et équipées de moyens de traitement renforcés. Les performances de la chaufferie ES Biomasse sont conformes à ce qui est exigé en Europe pour des installations bien plus puissantes, de plus de 50 MW.		

Annexe 2 :

Cette note permet de répondre aux interventions et questionnement des associations concernant les concentrations élevées en particules fines mesurées ponctuellement lors de campagnes de mesures réalisées par ATMO Grand Est au Port du Rhin à Strasbourg.



La centrale biomasse du Port du Rhin à Strasbourg a été mise en service en décembre 2016. Depuis, ATMO Grand Est a été sollicité à deux reprises pour réaliser des campagnes de mesures autour de ce site industriel. En prenant en compte la rose des vents et les contraintes techniques inhérentes à la mesure, deux stations ont été choisies pour les campagnes de mesure, une au nord-est de la Centrale (« site NE »), l'autre au sud-ouest (« site SO »).

Chaque campagne a duré 4 à 5 semaines. En 2017, les mesures ont été réalisées entre juillet et septembre puis entre décembre et janvier (2018), à tour de rôle sur les deux sites. En 2020, les mesures ont eu lieu en mai-juin en même temps sur les deux sites. Les deux études concluent que les concentrations moyennes mesurées aux deux stations de mesure sont dans la même gamme de valeurs à celles mesurées sur les autres sites urbains de Strasbourg. Elles sont en dessous des valeurs limites réglementaires (moyenne annuelle inférieure à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$, moyenne horaire qui ne dépasse pas $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ plus de 18h par an).

Au cours des deux études, certains maxima de concentrations (avec un maximum de ces concentrations horaires inférieures à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ont eu lieu alors que les vents étaient favorables au transport des particules depuis la centrale biomasse vers les stations de mesures. D'autres maxima, du même ordre de grandeur, ont eu lieu quand les vents étaient défavorables au transport de particules depuis la centrale vers les stations de mesures. Ces constats permettent donc de conclure que la Centrale biomasse contribue probablement au fond de pollution en PM10 sur le Port du Rhin, sans être prédominante, comme d'autres activités présentes dans cette zone industrielle.

Ponctuellement, des concentrations de particules très élevées, proches de 300 et $500 \mu\text{g}/\text{m}^3$, ont été enregistrées en 2017 et en 2020. L'analyse des conditions météorologiques montrent qu'au moment des pics, la direction et la force des vents excluent un transport de particules depuis la centrale biomasse vers les stations de mesures. En revanche, l'apport d'un tas de gravats à proximité du site SO en 2017 et des travaux de terrassement en 2020 sont davantage susceptibles d'expliquer ces concentrations exceptionnelles et ponctuelles. De telles activités, non connues par ATMO Grand Est au moment de la planification des campagnes ni au moment des mesures, font partie des aléas des campagnes de mesures sur des sites où de nombreuses entreprises sont installées. Les concentrations mesurées sont le reflet d'une situation locale et ponctuelle dans le temps. Elles ne peuvent être considérées comme représentatives de la qualité de l'air sur l'Eurométropole.

En conclusion, ATMO Grand Est observe que les concentrations mesurées pendant les campagnes 2017 et 2020 autour de la Centrale Biomasse sont similaires à celles observées dans les zones de fond urbain ou de trafic de l'agglomération strasbourgeoise selon les heures de la journée. En moyenne annuelle, ces concentrations respectent les valeurs limites réglementaires. En moyenne journalière en 2020, elles ont été généralement inférieures ou proches ($26 \mu\text{g}/\text{m}^3$) du seuil recommandé par l'OMS (2021) de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Des pics ponctuels ont également été mesurés mais sont probablement liés à des activités de BTP à proximité de la station SO.

Bibliographe : [Rapport ATMO Grand Est 2017](#) ; [Rapport ATMO Grand Est 2020](#)

Annexe 3 : Liste des personnes présentes au CLA de Strasbourg du 4 juillet 2022

Préfecture du Bas-Rhin

Mathieu DUHAMEL

Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin

DREAL Grand Est

David MAZOYER

Directeur adjoint de la DREAL Grand Est

Guillaume GAUBY

Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air

Claudie PITIOT

Chargée de missions qualité de l'air

Marc SPOHR

Inspecteur des installations classées à l'UD67

ATMO Grand Est

Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS

Directrice de la direction accompagnement et développement

Anne-Christine LE GALL

Ingénieure qualité de l'air, chargée de l'accompagnement des plans et programmes

Algoé

Alexandre ALLARD

Manager

Région Grand Est

Sabine GOETZ (*VISIO*)

Service Transition Energétique

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin

Frédéric DAVID

Chef du service Mobilité et crise

ADEME

Benoît EVRARD (*VISIO*)

Ingénieur Expert Climat, Air, Urbanisme, Mobilité

VNF

Céline OPPENHAUSER-OHRESSER

Responsable de l'unité fonctionnelle stratégie portuaire et étude prospective

ARS

Christophe PIEGZA (*VISIO*)

Ingénieur d'études sanitaires

CCI Alsace EurométropoleLuc HOULLEBREQUE (*VISIO*)

Responsable développement

Chambre des métiers d'Alsace

Cécile GAMBET

Chargée de développement économique

Agence du Climat

Emmanuel RIVIERE

Directeur

Chambre d'agriculture d'Alsace

Céline VEIT

Conseillère spécialisée

Eurométropole de Strasbourg

Françoise SCHAETZEL

Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel, de la qualité de l'air et de la Santé environnementale

Pascaline SAMYN

Responsable département qualité de l'air

Clémentine FLOCON

Chargée de mission qualité de l'air

Gérard POL-GILI

Responsable des énergies renouvelables DM TERRE

Romain DEGOUL

Chargé de mission agriculture/environnement

Christophe GUEBHART

Chargé de mission mobilités décarbonées et ENR

Clément GERBER

Direction de la mobilité EMS

Port Autonome de Strasbourg

Mme TREGER

Cheffe de projets développement portuaire

URTA

Angélique VOGLER

Représentant URTA Alsace et gérante de VOGLERTRANS

FIBOIS

Claire JUNKER

Chargée de mission FIBOIS GE

Pierre GRANDADAM

Vice-président

ORS

Nadia HONORE

Chargée d'études, docteur en sciences sociales

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Automobile CLUB

Céline GENZWURKER – KASTNER

Directrice juridique et des politiques publiques

CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie)

Françoise BENOIT

Présidente de l'association

Collectivité européenne d'Alsace

Jérôme PFAFF

Directeur du pôle mobilités

SNCF

Nicolas BORDILLAT

Directeur des lignes TER Alsace

TLF-est

Marie BRETON (*VISIO*)

Déléguée régionale Transports Union TLF

BATORAMA

Isabelle BURGET

Directrice générale

ADIR Strasbourg

Jean Daniel BRAUN

Vice-président

Strasbourg Respire

Rita LANGE

Psychologue clinicienne

Thomas BOURDREL (*VISIO*)

Médecin radiologue et chercheur associé au laboratoire Icube de l'Université de Strasbourg

Alsace Nature

Christian LEDUNOIS

Membre de l'association

**Collectif Ré_inventons
l'Avenue_du_Rhin**

Olivier LAURENT

Coordinateur

Jean-Charles CANCIAN (*VISIO*)

Membre du collectif

HUS (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg)

Christophe MARCOT

Docteur spécialiste